

## **N° 13 – Délibération relative au bilan à mi-parcours 2015-2018 du Contrat de Ville de Brignoles**

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU le Contrat de Ville quinquennal 2015-2020 signé le 26 juin 2015 ;

VU la délibération n° 2018-184 du Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du 29 juin 2018 portant notification de la modification d'éléments du contrat de ville de Brignoles 2015-2020 et positionnant la Communauté d'Agglomération comme pilote de ce contrat de ville ;

CONSIDERANT qu'arrivée à mi-parcours de son Contrat de Ville, la Communauté d'agglomération de la Provence Verte a sollicité ses partenaires pour réaliser un état des lieux de la mobilisation des crédits spécifiques 'Politique de la Ville' et des crédits de droit commun engagés, au travers d'actions et dispositifs à destination des habitants des quartiers prioritaires ;

CONSIDERANT que le bilan mi-parcours s'appuie sur la mise à jour du diagnostic de territoire réalisé par la société COMPAS et sur l'évaluation qualitative du Contrat de Ville, sur la période 2015-2018, réalisé au travers de tables rondes et conférence-débat sur deux demi-journées auxquelles le conseil citoyen a participé ;

CONSIDERANT que l'ensemble des partenaires a été mobilisé pour produire un rapport à l'échelle communale et intercommunale, retraçant les compositions et les évolutions des programmations 'Politique de la Ville' de 2015 à 2018 ;

CONSIDERANT que le bilan mi-parcours s'articule autour de quatre parties :

- La situation des quartiers prioritaires : portraits de quartier,
- Le suivi de la mise en œuvre des actions politiques et des dispositifs prévus au Contrat de Ville,
- La mobilisation des politiques publiques,
- L'évaluation de la plus-value du Contrat de Ville en matière d'ingénierie, gouvernance et démarches engagées ;

CONSIDERANT que le bilan à mi-parcours dresse des propositions qui pourront être reprises pour la seconde partie du Contrat de Ville et qui se déclinent principalement comme suit :

PARTIE 1 : Le territoire prioritaire

→ L'intercommunalité doit être moteur et tirer les quartiers vers le haut par effet d'entraînement

→ Augmenter la mixité en travaillant sur le peuplement des logements

→ Renforcer le volet éducation et emploi

→ Concentrer l'effort éducatif depuis la petite enfance jusqu'à 25 ans par une approche individualisée et des actions collectives

PARTIE 2 : Mise en œuvre des actions et dispositifs prévus au Contrat de Ville

→ Proposer des conventions pluriannuelles d'objectifs aux porteurs d'action structurantes : Centre social La MIS et Garrigues, voire AFL Transition pour stabiliser les financements

→ Vigilance renforcée sur l'usage des crédits spécifiques

- Favoriser le partenariat/la mutualisation entre porteurs
- Revoir le portage de la démarche GSUP Quartier EST
- Poursuivre le PRE et renforcer les liens avec le Contrat de Ville
- Former les nouveaux conseillers citoyens

**PARTIE 3 : Mobilisations des politiques publiques et partenariats**

- Formaliser les objectifs des partenaires en Droit Commun
- Pérenniser les tables rondes annuellement
- Favoriser la rencontre entre acteurs de territoire

**PARTIE 4 : Gouvernance /Ingénierie**

- Développer des outils d'analyse
- Renforcer l'implication des partenaires
- Renforcer l'équipe opérationnelle
- Renforcer la communication
- Développer une stratégie de mobilisation du Droit Commun ;

CONSIDERANT que le cadre législatif des Contrats de Ville dispose également que le bilan à mi-parcours doit être soumis, pour avis, au Conseil Citoyen mis en place ;

CONSIDERANT que ce bilan à mi-parcours a été approuvé par le Comité de pilotage, réuni le 26 avril 2019, en présence notamment de la commission communautaire Politique de la ville et du conseil citoyen ;

CONSIDERANT que les éléments de ce bilan ont été présentés à l'ensemble des partenaires signataires ou associés le 14 juin 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le bilan à mi-parcours 2015-2018 du Contrat de Ville de Brignoles, ci-annexé,**
- **et d'autoriser le Président, ou son représentant, à transmettre ce bilan ainsi que les pièces annexes à l'ensemble des partenaires signataires ou associés au contrat de ville.**